



Légende du Plan Communal d'Aménagement Révisionnel

- Périmètre du PCAR
- Périmètre de révision
- Zone agricole => Zone d'activité économique mixte
- Zone d'activité économique industrielle => Zone d'activité économique mixte
- Zone d'habitat => Zone d'activité économique mixte
- Zone de services publics => Zone d'activité économique mixte
- Zone d'activité économique industrielle => Zone d'habitat à caractère rural
- Zone d'activité économique industrielle => Zone agricole

- Axe de la voirie régionale
- Alignement de la voirie régionale (limite de gestion)
- Zone de recul de la voirie régionale

- ZONE**
- Zone d'activité économique
 - 1.1 Activité économique mixte
 - Zone d'habitat
 - 2 Habitat à caractère rural
 - Zone agricole
 - 3.1 Agricole
 - Espace d'intégration paysagère
 - 4.1 Espace d'intégration paysagère légèrement arboré
 - 4.2 Espace d'intégration paysagère densément arboré
 - 4.3 Espace d'intégration paysagère linéaire
 - Espace de voirie
 - 5.1 Voirie régionale
 - 5.2 Voirie de desserte locale

- Légende de fond de plan**
- Limite des parcelles (cadastre 1/01/2017)
 - Bâti existant
- 0 10 20 30 40 50 100 m

PROVINCE DE NAMUR			
Ville de Beauraing			
AUTEUR DE PROJET Dressé par Céline HERMANS Ir. Architecte - Urbaniste che@bep.be 08171.71.52 Alexandre COLOT Géographe - Urbaniste	Signature Céline Hermans Ir. Architecte - Urbaniste	Dessiné par Céline HERMANS Ir. Architecte - Urbaniste Laurence WANJELLE Architecte paysagiste	AUTEUR DE PROJET
Date : 04/06/2020		Echelle : 1/1000	
PCAR dit " Extension de la zone d'activité économique de Gozin "			
AUTEUR DE PROJET Développement Territorial BEP Avenue Sergeant Vithoff, 2 B-5000 NAMUR Tél : 081 71 71 54 Fax : 081 71 71 00 e-mail : ammg@bep.be	Ville de Beauraing Place de Seurre n° 3-5-7 5570 BEAURAING Tél : 082/71.00.10 Fax : 082/71.00.87		COMMUNE
PLAN DE DESTINATION			
AVANT-PROJET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU VU ET ADOPTÉ PROVISOIREMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU LE COLLEGE COMMUNAL CERTIFIE QUE LE PRESENT PLAN A ETE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE DU AU VU ET ADOPTÉ DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU			
LA DIRECTRICE GENERALE		LE BOURGEMESTRE	
VU POUR ETRE ANNEXE A L'A.M. DU			
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'AFAPME ET DES CENTRES DE COMPETENCES			